

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation : 29/08/2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11 en présence : 11 votants : 11

L'an deux mil seize, le cinq du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, T. WILLECOCQ, F. LOIFERT, C. CAPELLE, C. FORMONT
M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, V. LEROY, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE

Absents : P. LEFEBVRE

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 11 juillet 2016

1 – NAP ORGANISATION ET FINANCES DU SIRS

Monsieur METZ, président du SIRS, présente le fonctionnement du budget du SIRS et informe l'assemblée que les communes du regroupement scolaire devront, l'an prochain, faire de nouveau une avance de trésorerie remboursable.

2 – SURTAXE D'EAU ASSAINIT

Le Maire informe le Conseil Municipal que SUEZ demande si un changement est intervenu au niveau des surtaxes d'eau assainit. Il rappelle l'augmentation du 04/04/2016 et propose de ne pas changer cette surtaxe. Le Conseil Municipal approuve cette proposition

3 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « POLITIQUE DE LA VILLE ET RURALITE » A LA CCPN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le transfert de la compétence communale « Politique de la Ville et Ruralité » à la CCPN suite à la nouvelle organisation territoriale.

Cette prise de compétence permettrait de répondre aux particularités sociales du Noyonnais.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de transférer la compétence communale « Politique de la Ville et Ruralité » à la CCPN.

4 – FORMATION INCENDIE

Le Maire informe, que suite au contrôle sécurité de la mairie, de la salle polyvalente, de l'école, la formation sécurité incendie est obligatoire pour le personnel qui évolue dans ces lieux. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en place cette formation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire mettre en place cette formation incendie.

5 – DEMANDE DU SMVO EN VUE D'EXPLOITER UNE DECHETTERIE A NOYON

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit donner son avis suite à l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par le syndicat mixte de la vallée de l'Oise (SMVO) en vue d'exploiter une déchetterie à Noyon et que cette consultation aura lieu du 18 août 2016 au 14 septembre 2016 inclus.

La commune de Morlincourt est concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, son territoire étant compris dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation projetée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la demande du SMVO en vue d'exploiter une déchetterie à Noyon.

6 – PROJET DE TRAVAUX DE TROTTOIRS RUE DU CHATEAU

Le Maire rappelle à l'assemblée que pour la réalisation de travaux de voirie au square de Roucy, il a contacté la Centrale d'Achat Public de l'Oise (CAP'Oise) qui a pour but de permettre aux collectivités territoriales intéressées de recourir aux prestataires dans des conditions financières optimales et des délais raccourcis.

Les devis pour les travaux en cours sont d'un montant total de 28 138,10€ HT réparti comme suit : élargissement de chaussée et aménagement de cheminement piétonnier à la sortie du square pour un montant de 15 238,55€ HT et raccourcissement d'un ilot et Aménagement de place de stationnement sur anneau giratoire pour un montant de 12 899,55€ HT, alors que le projet initial était d'un montant de 43 423,07€ HT.

Il propose de faire réaliser des travaux de réfection de trottoirs rue du Château avec le complément de trésorerie soit 15 284,97€ HT et il présente le devis de CAP'Oise : travaux d'aménagements, rénovations et réparations des chaussées rue du Château pour un montant de 9 933,47€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

7 – MODIFICATION DES STATUTS DU SE60

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit donner son avis sur la modification des statuts du SE60 lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Le projet de modification statutaire porte aussi sur la composition des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat. et la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur les modifications de statuts du SE60.

8 – CANDIDATURE POUR LE RECENSEMENT 2017

Le Maire informe l'assemblée qu'une seule personne s'est présentée pour effectuer le recensement 2017. Il s'agit de Madame HARNAY Marie-Claude.

Le Conseil Municipal opte pour cette candidature.

8 – ACCESSIBILITE EN LIGNE DES DOCUMENT D'URBANISME

Le Maire informe l'assemblée que les documents d'urbanisme devront être accessibles en ligne prochainement. Il propose de demander au cabinet d'urbanisme qui réalise notre Plan Local d'Urbanisme de nous le mettre au format nécessaire pour cette mise en ligne.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire rappelle que la pose de la prise de la fibre optique n'est pas payante.
- Le Maire informe que l'association ADSB remercie la municipalité pour sa subvention.
- Un conseiller propose de louer les bancs et les tables d'extérieur plutôt que de les prêter gracieusement pour les entretenir et prévoir leur remplacement. Il est demandé de se renseigner sur une régie avant que le Conseil Municipal ne se prononce.

Le Maire
Daniel CHARLET

